

Kenya : Menaces géothermiques sur les terres ancestrales d'une communauté Maasai dans la Vallée du Rift



Manyatta-Centre Culturel Oloorkarian

La communauté Maasai installée sur le site connu sous le nom Oloorkarian (Vallée du Rift, 100 km Nord de Nairobi) y vit depuis des temps immémoriaux:

« À l'époque coloniale les blancs nous ont trouvés ici, et lorsque le Kenya a obtenu son indépendance ils nous ont laissés au même endroit. Le nom Oloorkarian est un mot Maasai qui veut dire terre rouge. Nos pères et nos grand-pères ont toujours été en charge des activités sociales et économiques de cet endroit. »

Bien que regroupés en « Group-Ranches » comme toutes les communautés Maasai, par le gouvernement d'indépendance, ce territoire avait été revendu à leur insu à une société d'Agriculteurs (Ngati Farmers Ltd Cie) et ce n'est que grâce à une longue bataille juridique que les Maasai ont pu faire valoir leurs droits sur les terres de leurs ancêtres. Nouvelle menace dans les années 70-80 ce territoire se trouve considérablement réduit par la création et l'extension du Parc National de Hell's Gate (Kenya Wildlife Service) : villages incendiés, animaux tués. Il faut savoir que la plupart des grands parcs nationaux du Kenya sont des anciens territoires Maasai, où aujourd'hui leur bétail n'a même pas le droit de pâturer sous peine d'amendes et d'emprisonnement. En réponse à ce nouveau danger, ils enregistrent en 1994 un village traditionnel sous le label de « Centre Culturel Maasai Oloorkarian », pensant que par cette reconnaissance légale, ils vont limiter l'extension du Parc en posant une borne territoriale Maasai.

L'autre voisin de la communauté est **Kengen**, compagnie nationale d'électricité du Kenya. Il a été découvert que cette région volcanique regorge de ressources géothermales. A ce jour, deux centrales géothermiques sont en fonction sur le plateau qui surplombe l'espace de la communauté. Il s'agit de forages effectués à 2 ou 3 km de profondeur. De nombreux autres forages sont en cours par l'intermédiaire de cibles étrangères (Chinoises) et l'extension du projet est déposée pour la construction des centrales III et IV (voir les sites internet Kengen et World Bank). Celles-ci menacent directement le territoire communautaire, dont le village enregistré comme centre culturel et de nombreuses familles vont devoir quitter les lieux.

Ce projet est en grande partie financé par la Banque Mondiale et l'Agence Française du Développement entre autres partenaires. Des réunions ont eu lieu avec les leaders communautaires pour un plan de relogement, mais les Maasai ont par ailleurs pris un avocat pour leur défense.

Le territoire concerné est d'une surface de 4200 acres. A l'heure actuelle la proposition de relogement consiste en l'attribution de terres d'une surface de 1700 acres que Kengen rachèterait à une cie de fermiers voisins, ce qui paraît largement insuffisant aux nécessités de survie des pastoralistes. Les Maasai sont en effet de plus en plus menacés par des années de sécheresse à répétition et l'accès au principal point d'eau de la région (le lac Naivasha) est fermé au bétail par l'existence de producteurs de fleurs à échelle industrielle (Anglais, Néerlandais, Indiens etc... 40% des ventes de roses en France pour la Saint Valentin).

Si la géothermie est en effet une production énergétique non productrice de CO2 et donc un atout de développement pour le Kenya, ce développement ne peut néanmoins reposer sur la mise en grande pauvreté d'une communauté pastorale gardienne de ce territoire depuis des siècles. Les Maasai demandent donc un relogement à proximité et à conditions égales de territoire en quantité et qualité pour la continuité de leurs activités pastoralistes. Il a d'ailleurs été prouvé scientifiquement que la grande richesse en faune sauvage de ces régions du Kenya est due a des siècles de cohabitation et d'entretien du territoire entre le bétail domestique des Maasai et la faune sauvage. La grande beauté de ces sites est bien le fait d'une relation respectueuse et harmonieuse de l'homme à la nature. **Les gardiens de la nature, cernés de toutes parts, survivent aujourd'hui sur des parcelles guère plus grandes qu'un mouchoir de poche et privés de leurs meilleures terres.**

Il est aussi à noter que le Kenya n'a pas approuvé la déclaration des droits des peuples autochtones signée en 2007 à Genève. Par contre la Banque Mondiale a approuvé une directive opérationnelle (OD 4.20) concernant les populations autochtones qui devrait logiquement être mise en application pour le **relogement équitable** de cette communauté.



Sécheresse en 2007